

COMITE SYNDICAL
Ordre du jour de la séance du 21 10 2022

1 FINANCE

- 1.1 Décision modificative n°3 – Budget principal

2 MARCHE PUBLIC

- 2.1 Attribution du marché mise en sécurité incendie Abbatiale et Tour Clémentine – Lot 5
2.2 Autorisation de signature de la convention avec le *Centre de Gestion 43* - coordonnateur SPS (marché Mise en sécurité incendie Abbatiale et Tour Clémentine)

3 CONVENTION

- 3.1 Autorisation de signature de l'avenant à la convention d'occupation de salles – *Association la Chaise musicale*

4 SAISON CULTURELLE

- 4.1 Autorisation de signature de la demande de subvention - Saison culturelle 2022-2023 - *Département Haute-Loire*
4.2 Autorisation de signature de la demande de subvention pour les actions d'Education Artistique et Culturelle (EAC) 2022 - 2023 – *DRAC*
4.3 Autorisation de signature de la convention de partenariat pour les ateliers avec le Centre de Loisirs de La Chaise Dieu
4.4 Autorisation de signature des conventions de partenariat avec le Département de La Haute-Loire pour l'accompagnement des artistes dans le cadre des résidences de création
4.5 Autorisation de prise en charge des frais de déplacement des intervenants cinéma dans le cadre du projet de court métrage avec l'IME de La Chaise Dieu

5 PATRIMOINE

- 5.1 Autorisation de signature des demandes de subventions – Entretien des Tapisseries de la Vie du Christ *DRAC Région AuRA*

6 INFORMATION

- 6.1 Véhicule de service pour le SMPCD

Comité syndical du 21 octobre 2022

Procès-verbal de séance

Elus présents : 8

Mme Marie-Agnès Petit
Mme Marie-Pierre Vincent
Mme Brigitte Renaud
M. Arthur Liogier (Suppléant
CD43)
M. Jean-Claude Bonnebouche
Mme Corinne Goncalves
M. Michel Joubert

M. Pierre Philipon

Elus excusés : 6

M. Bernard Brignon
Mme Corinne Bringer
M. Michel Chapuis
Mme Annie Ricoux (*à donner
pouvoir à Mme Petit*)
M. André Brivadis

M. Paul Philbée

Et :

M. Grimaud, Directeur du
S.M.P.C.D
Mme Eyraud, Assistante de
gestion administrative et
financière S.M.P.C.D

Ouverture de la séance 14h10

FINANCE

1.1 Décision Modificative n°3 – Budget principal

Monsieur Grimaud : le coût des énergies notamment le fioul a eu un fort impact (45344.40 euros pour l'année), pour ce qui concerne le budget communication s'est principalement des éléments qui ont été annulés par les prestataires ou reportés sur 2023.

Pour la partie salaire, l'augmentation du point d'indice pour l'ensemble des salariés, une augmentation d'un des salarié et le recrutement du directeur.

Monsieur Bonnebouche : il est de plus en plus urgent de globaliser un seul mode de chauffage et que ce dernier soit plus économique (l'étude demandée par Fibois tendrait vers l'utilisation de plaquette de bois). Nous devons valider la construction d'un local chaufferie avec la DRAC.

Vote POUR 9

MARCHE PUBLIC

2.1 Attribution du lot 5 pour le marché Mise en sécurité incendie Eglise abbatiale et Tour Clémentine

Commission d'appel d'offres a attribué le lot 5 à l'entreprise Elementa de Polignac.

Vote POUR 9

2.2 Autorisation de signature de la convention avec le CDG43 - coordonnateur SPS (Marché mise en sécurité incendie Eglise abbatiale et Tour Clémentine)

Le CDG43 propose d'assurer cette mission pour un coût de 2000€.

Vote POUR 9

CONVENTION

3.1 Autorisation de signature de l'avenant de convention occupation des salles par l'Association La Chaise musicale

Monsieur Philipon ne prend pas part au vote

Vote POUR 8

SAISON CULTURELLE

4.1 Autorisation de signature de la demande de subvention auprès du Département de La Haute-Loire – Saison culturelle 2022-2023

Monsieur Philipon : 7 000 euros de billetterie sur un budget de 60 000 euros, c'est peu.

Madame Goncalvès : C'est presque 12% tout de même, la culture n'est pas rentable, mais elle doit perdurer.

Madame Petit : On peut réfléchir à tendre vers l'équilibre, en espérant augmenter nos recettes de billetterie, ou en faisant un projet unique d'offre culturelle sur le plateau de La Chaise Dieu avec l'ensemble des associations.

Vote POUR 9

4.2 Autorisation de signature de la demande de subvention auprès de la DRAC - Actions d'Education Artistiques et Culturelles (EAC)

Monsieur Grimaud : Pour le programme de l'an dernier nous avons reçu 9 000 euros, cette année nous espérons 18 000 euros.

Les offres sont nombreuses et diversifiées afin de toucher le plus grand nombre. Nous proposons des actions auprès de tous (Ecoles, IME, Maison de retraites).

Vote POUR 9

4.3 Autorisation de signature de la convention de partenariat avec le centre de loisirs de La Chaise Dieu

Monsieur Bonnebouche : Ce n'est pas un centre de loisirs qui dépend de l'agglomération, mais c'est un service unifié, les communes adhèrent (grande partie des communes de l'ancien plateau de La Chaise Dieu). Mais tout le monde peut inscrire son enfant et profiter des activités.

Vote POUR 9

4.4 Autorisation de signature des conventions de partenariat avec le Département de La Haute-Loire – pour les résidences artistiques

2 compagnies altiligériennes sont soutenues par le département et nous les accueillons en résidence durant une semaine à L'auditorium.

Vote POUR 9

4.5 Autorisation de prise en charge des frais déplacements intervenants cinéma

Vote POUR 9

Monsieur Philipon : L'ensemble des actions sont extrêmement intéressantes, il faut communiquer encore plus.

Que les casadéens se rendent compte de l'implication du SMPCD et de l'offre culturelle (diversifiée, à un prix attractif) que nous leur proposons.

5.1 Autorisation de signature des demandes

Travaux entretien tapisseries semaine du 14 novembre

Vote POUR 9

Monsieur Bonnebouche : suivront également les études hydro sur les places / abbatiale / cloître en novembre et décembre.

Malgré un été sec, nous avons tout de même eu des quantités importantes d'eau par le biais des déshumidificateurs.

Etude de Suez, il y a une grosse perte d'eau sur l'ensemble du réseau de La Chaise Dieu, donc nous devons vérifier où va cette eau.

Dans le plan de travaux de la DEA nous avons avertis qu'il faudrait certainement prévoir des travaux sur La Chaise Dieu pour les réseaux allant jusqu'aux habitations des particuliers.

Madame Vincent : De nombreux travaux sont encore à prévoir, jusqu'où on ira à La Chaise Dieu ?

Madame Petit : le Syndicat mixte porte une restauration importante sur le site abbatial, les places autour du site et propose une offre culturelle patrimoniale incroyable, mais il faut se concentrer sur des travaux par tranche, et les finaliser.

INFORMATION

6.1 Véhicule de service pour le SMPCD

Madame Petit : l'ancienne directrice était un agent du département mis à disposition du Syndicat Mixte, elle avait un véhicule de service à sa disposition.

Le département propose au SMPCD de faire l'acquisition d'un véhicule de sa flotte à hauteur de 9 200€ - c'est une C3 qui sera principalement utilisée par le Directeur M. Grimaud.

Accord de principe de l'ensemble des élus.

Le rapport est à présenter avec le détail lors du prochain CS de novembre.

ECHANGES :

Pour 2023, nous avançons sur les prochains travaux et notamment pour le Maître-Autel et l'orgue.

Devis Maître-Autel : 35-50 000 euros, mais c'est un estimatif prévisionnel qui sera révisé selon les directives de la DRAC .

Devis Orgue : 83 000 euros HT (99 600 euros TTC) dont :

Dépose, restauration en atelier et remise en service des quatre soufflets : 29 000 euros HT,

Reprise des lacunes de sculpture 7000 euros HT

Dépoussiérage et accord général 47 000 euros HT

Madame Vincent : Attention lors de la subvention - la boiserie n'est pas prise en compte dans les subventions. Nous avons eu le cas à St Paulien.

Nous ferons des demandes de subventions auprès de la DRAC, mais aussi par le biais de la fondation du patrimoine (*Dossier unique mais les donateurs auront les informations sur les deux projets de restauration Orgue + Maître-Autel*)

La fondation La sauvegarde de l'art français nous a indiqué que nous pouvons déposer un dossier dans le périmètre de la région AuRA (un seul dossier sélectionné par région) pour une aide financière d'un montant de 8 000€ - ce dossier portera sur la restauration du Maître-Autel.

Monsieur Philipon : Le SMPCD devrait protéger un certain nombre d'images ; exemple : photo du cloître.

Un droit à l'image, pour l'ensemble des bâtiments qui ont été restaurés.

Le SMPCD peut autoriser l'utilisation mais avoir son droit de regard sur les projets où apparaissent les photos.

Le nom de domaine Chaise Dieu pose également problème – il y a trop de sites internet qui parlent de La Chaise Dieu.

Madame Petit : On peut travailler sur un droit d'image oui, notamment dans le cadre des photos de biens restaurés par le SMPCD (tapisseries), qui ensuite font l'objet de livres.

Pour les sites internet, malheureusement chacun veut conserver sa visibilité et le travail de coopération est complexe.

Prochain Comité syndical Lundi 14 novembre 2022 à 14h30

Levée de séance 15h15

SYNDICAT MIXTE DU PROJET CHAISE-DIEU
Maison du Cardinal Avenue de la Gare
43160 La Chaise-Dieu

Comité syndical du 21/10/2022
Date de convocation : 06/10/2022

Elus présents : 8

Madame Marie-Agnès Petit
Monsieur Arthur Liogier (suppléant départemental)
Madame Brigitte Renaud
Madame Marie-Pierre Vincent
Monsieur Jean-Claude Bonnebouche
Monsieur Michel Joubert
Madame Corinne Goncalvès
Monsieur Pierre Philipon

Madame Corinne Bringer
Madame Annie Ricoux
Monsieur Michel Chapuis
Monsieur André Brivadis
Monsieur Paul Philbée

Elu excusé ayant donné pouvoir : 1
Madame Annie Ricoux (a donné pouvoir à Mme Marie-Agnès PETIT)

Elus excusés : 6

Monsieur Bernard Brignon

Votants : 9 sur 13

Objet de la délibération n°20221021-1

DECISION MODIFICATIVE N°3 – BUDGET PRINCIPAL

Après avoir pris connaissance du rapport présenté par la Présidente qui rappelle que :

Des ajustements de dépenses et de recettes prévues au budget s'avèrent nécessaires, et sont listés dans les tableaux suivants :

Dépenses

Chapitre	Nature	Libellé de l'enveloppe budgétaire	Montant inscrit au Budget	DM 1	Proposition DM3
011	60621	Combustible	21 000 €		+ 26 591 €
011	6184	Formation	5 000 €		- 2 500 €
011	6236	Communication	18 000 €		- 17 500 €
012	6215	Personnel aggro	62 000 €		- 31 884 €
012	6218	Remboursement salaire OT	21 000 €		+ 9 993 €
012	64131	Personnel non titulaire	210 000 €		+ 27 800 €
65	6531	Indemnité aux élus	13 920 €		- 7 500 €
022	022	Dépenses imprévues	5 000 €		- 5 000 €
20	2031	Frais d'études transversales	404 740 €		- 1 300 €
20	2051	Dépenses immatérielles logiciel site web	5 900 €	+ 180 €	+ 1 300 €
			TOTAL		0 €

et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents :

- **Approuve la décision modificative n°3 du budget principal du Syndicat mixte**

**Pour extrait certifié conforme
La Présidente, Marie-Agnès PETIT**

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Après publication ou notification.

SYNDICAT MIXTE DU PROJET CHAISE-DIEU
Maison du Cardinal Avenue de la Gare
43160 La Chaise-Dieu

Comité syndical du 21/10/2022
Date de convocation : 06/10/2022

Elus présents : 8

Madame Marie-Agnès Petit
Monsieur Arthur Liogier (suppléant départemental)
Madame Brigitte Renaud
Madame Marie-Pierre Vincent
Monsieur Jean-Claude Bonnebouche
Monsieur Michel Joubert
Madame Corinne Goncalvès
Monsieur Pierre Philipon

Madame Corinne Bringer
Madame Annie Ricoux
Monsieur Michel Chapuis
Monsieur André Brivadis
Monsieur Paul Philbée

Elu excusé ayant donné pouvoir : 1
Madame Annie Ricoux (a donné pouvoir à Mme Marie-Agnès PETIT)

Elus excusés : 6

Monsieur Bernard Brignon

Votants : 9 sur 13

Objet de la délibération n°20221021-2

ATTRIBUTION DU MARCHÉ MISE EN SECURITE INCENDIE – EGLISE ABBATIALE SAINT ROBERT ET TOUR CLEMENTINE

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 21 octobre 2022 ; ayant attribué à Elementa le lot 5 Serrurerie métallerie.

Après avoir pris connaissance du rapport présenté par la Présidente qui rappelle que :

Le présent rapport a pour vocation de procéder à l'attribution du lot n° 5 du marché « mise en sécurité incendie – Eglise abbatiale Saint Robert et Tour Clémentine ».

Pour rappel, lors des visites périodiques de la commission de sécurité (en septembre 2020, puis en août 2021), celle-ci a constaté que l'abbatiale n'est pas intégrée au système de détection incendie global. La tour Clémentine, en communication directe, ne l'est pas non plus.

Aussi, des travaux étaient attendus indispensables.

Ils auront pour but :

- *De limiter les risques d'incendie en portant une attention toute particulière aux installations électriques, notamment dans les combles*
- *De réduire les risques de développement et de propagation d'un sinistre par la mise en place d'une vidéosurveillance (à relier car existante déjà sur le site) et de systèmes de détection performants*
- *De faciliter l'intervention des sapeurs-pompiers et la mise en œuvre de leurs matériels, en installant le cas échéant des moyens d'extinction adaptés à la configuration des lieux et en mettant en place des procédures permettant une appropriation rapide des lieux par les intervenants;*
- *De réduire les conséquences d'un sinistre par la mise en place notamment d'un plan de sauvegarde des biens culturels*

La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée ouverte, soumise aux dispositions des articles L2123-1 et R. 2123-1 1°, ainsi que les articles R. 2113-4 à R. 2113-6 du code de la commande publique.

Les prestations sont réparties en tranches de 6 lots (Montant total prévisionnel : 359 710 € HT) :

- Lot 1 : Echafaudage – Protections
- Lot 2 : Couverture – Maçonnerie curage
- Lot 3 : Plâtrerie recouvrement M0 textile
- Lot 4 : Electricité
- Lot 5 : Serrurerie métallerie
- Lot 6 : Menuiserie bois

La date limite de réception des offres était fixée au 26 août 2022, puis reportée au 31 août 2022, afin de rajouter une date de visite de chantier et laisser aux entreprises le temps de répondre suite aux congés estivaux.

La date prévisionnelle de début des prestations est fixée à fin octobre 2022, avec un achèvement prévu pour fin mars 2023.

Rappel des critères de pondération retenus (pour l'ensemble des lots) :
Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100.

1- Prix des prestations 40 points

- *La méthode de calcul utilisée pour la notation du critère prix est :*
 - *Note de l'offre = (Montant de l'offre moins-disante / Montant de l'offre à noter) * Base de notation*

2- Valeur technique 60 points

- *subdivisée en 4 points :*
 - *Méthodologie 24 points (Phase de préparation et Phase de travaux)*
 - *Moyens 12 points (Humains et Matériels)*
 - *Plannings 9 points (Congés, absences inopinées)*
 - *Contraintes 15 points*

Nous avons reçus 9 plis, classés par lots et ordre de dépôt :

- **Pour le lot 1 :**

SPEED ECHAFAUDAGES
69100 VILLEURBANNE

LOIRE ECHAFAUDAGE
42000 SAINT ETIENNE

- **Pour le lot 2 :**

CHARPENTIER CASADEENS
43500 CRAPONNE SUR ARZON

BEAUFILS COUVERTURE CHARPENTE
42000 SAINT ETIENNE

- **Pour le lot 3 :**

BATI & DECO SARL
43000 LE PUY EN VELAY

- **Pour le lot 4 :**
CEGELEC LE PUY TERTIAIRE
43700 BRIVES CHARENSAC

FAUCHE CENTRE EST
42330 SAINT GALMIER

- **Pour le lot 5 :**
ELEMENTA
43000 POLIGNAC

- **Pour le lot 6 :**
VALENTIN
43300 LANGEAC

Lors de la session du 12 septembre dernier, la commission a validé :

Lot 1 : Loire Echafaudages
Lot 2 : Beaufils
Lot 3 : Bati & Déco
Lot 4 : Cégélec
Lot 6 : Valentin

Le lot n°5 n'a pas été examiné, l'offre de l'entreprise Elémenta devait être régularisée.

et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents :

- **Valide l'attribution du lot 5 Serrurerie métallerie à l'entreprise Elementa**

**Pour extrait certifié conforme
La Présidente, Marie-Agnès PETIT**

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Après publication ou notification.

SYNDICAT MIXTE DU PROJET CHAISE-DIEU
Maison du Cardinal Avenue de la Gare
43160 La Chaise-Dieu

Comité syndical du 21/10/2022
Date de convocation : 06/10/2022

Elus présents : 8

Madame Marie-Agnès Petit
Monsieur Arthur Liogier (suppléant départemental)
Madame Brigitte Renaud
Madame Marie-Pierre Vincent
Monsieur Jean-Claude Bonnebouche
Monsieur Michel Joubert
Madame Corinne Goncalvès
Monsieur Pierre Philipon

Madame Corinne Bringer
Madame Annie Ricoux
Monsieur Michel Chapuis
Monsieur André Brivadis
Monsieur Paul Philbée

Elu excusé ayant donné pouvoir : 1
Madame Annie Ricoux (a donné pouvoir à Mme Marie-Agnès PETIT)

Elus excusés : 6

Monsieur Bernard Brignon

Votants : 9 sur 13

Objet de la délibération n°20221021-3

AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION TEMPORAIRE D'AGENTS DU CENTRE DE GESTION 43 POUR LA REALISATION D'UNE MISSION DE COORDINATION DE SCURITE DANS LE CADRE DU MARCHÉ MISE EN SECURITE INCENDIE – EGLISE ABBATIALE SAINT ROBERT ET TOUR CLEMENTINE

Après avoir pris connaissance du rapport présenté par la Présidente qui rappelle que :

Pour rappel, lors des visites périodiques de la commission de sécurité (en septembre 2020, puis en août 2021), celle-ci a constaté que l'abbatiale n'est pas intégrée au système de détection incendie global. La tour Clémentine, en communication directe, ne l'est pas non plus.

Aussi, nous avons lancé un appel d'offre afin de réaliser les travaux attendus – de mise en sécurité incendie de l'église abbatiale St Robert et la Tour Clémentine.

Les prestations sont réparties en 6 lots :

- Lot 1 : Echafaudage – Protections
- Lot 2 : Couverture – Maçonnerie curage
- Lot 3 : Plâtrerie recouplement M0 textile
- Lot 4 : Electricité
- Lot 5 : Serrurerie métallerie
- Lot 6 : Menuiserie bois

La date prévisionnelle de début des prestations est fixée à fin octobre 2022, avec un achèvement prévu pour fin mars 2023.

L'article L 4532-2 du Code du travail définit le principe de la coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (SPS) sur les chantiers selon ces termes : « *Une coordination en matière de sécurité et de santé des travailleurs est organisée pour tout chantier de bâtiment ou de génie civil où sont appelés à intervenir plusieurs travailleurs indépendants ou entreprises, entreprises sous-traitantes incluses, afin de prévenir les risques résultant de leurs interventions simultanées ou successives et de prévoir, lorsqu'elle s'impose, l'utilisation des moyens communs tels que les infrastructures, les moyens logistiques et les protections collectives* ».

Ladite opération relève de la catégorie II au sens de la loi 93-1418 du 31/12/93.

Afin de respecter la réglementation, la collectivité ne disposant pas des moyens nécessaires en

interne, et au vu des articles L 452-40, L 452-44 et L 452-30 Code général de la fonction publique, permettant aux collectivités de bénéficier, à leur demande, de la mise à disposition temporaire d'agents du centre de gestion.

Le coût de l'intervention pour accomplir la mission de coordination de sécurité, tant dans la phase conception que dans la phase réalisation, **serait de 2 000€ nets**. Ce tarif correspond à 35 heures de travail sur la base de 40€ et couvre la présence sur le site et le travail administratif.

La mission comprend :

1. Dans la phase conception :

- La participation aux réunions de maîtrise d'œuvre,
- analyse des dossiers APS, APD, DCE,
- l'aide à l'élaboration de la déclaration préalable,
- visite préalable,
- l'élaboration du plan général de coordination,
- la constitution du dossier d'intervention ultérieure sur l'ouvrage,
- l'ouverture du registre journal de la coordination,
- la définition des sujétions afférentes à la mise en place et à l'utilisation des protections collectives, des appareils de levage, des accès provisoires et des installations générales.

2. Dans la phase réalisation :

- Les inspections communes avec chaque entreprise avec passation des consignes de sécurité,
- la communication du PPSPS du gros œuvre aux autres entreprises,
- l'examen de tous les PPSPS établis par les entreprises,
- la tenue et la mise à jour du PGC,
- la tenue du registre journal,
- les visites de chantier,
- la présence aux rendez-vous de chantier lorsque cela s'avère utile,
- la remise du dossier d'intervention ultérieure sur l'ouvrage au maître d'ouvrage.

et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents :

- **Valide la proposition tarifaire du centre de gestion**
- **Autorise Mme la Présidente à signer ladite convention et de conclure tout acte en découlant et à engager les frais y afférents**

**Pour extrait certifié conforme
La Présidente, Marie-Agnès PETIT**

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Après publication ou notification.

SYNDICAT MIXTE DU PROJET CHAISE-DIEU
Maison du Cardinal Avenue de la Gare
43160 La Chaise-Dieu

Comité syndical du 21/10/2022
Date de convocation : 06/10/2022

Elus présents : 8

Madame Marie-Agnès Petit
Monsieur Arthur Liogier (suppléant départemental)
Madame Brigitte Renaud
Madame Marie-Pierre Vincent
Monsieur Jean-Claude Bonnebouche
Monsieur Michel Joubert
Madame Corinne Goncalvès
Monsieur Pierre Philipon

Madame Corinne Bringer
Madame Annie Ricoux
Monsieur Michel Chapuis
Monsieur André Brivadis
Monsieur Paul Philbée

Elu excusé ayant donné pouvoir : 1
Madame Annie Ricoux (a donné pouvoir à Mme Marie-Agnès PETIT)

Elus excusés : 6

Monsieur Bernard Brignon

Votants : 8 sur 13

Objet de la délibération n°20221021-4

AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT LA CONVENTION D'OCCUPATION DES SALLES – LA CHAISE MUSICALE

Vu la délibération 20220912-7 Autorisation de signature de la convention d'occupation des salles avec La Chaise musicale

Après avoir pris connaissance du rapport présenté par la Présidente qui rappelle que :

L'association La Chaise musicale a eu une forte demande pour les cours de piano pour cette année scolaire 2022-2023, c'est pourquoi ils nous ont sollicités afin de bénéficier de la salle de musique au sein de l'Aile Ouest :

- les mercredis de 9h à 15h (au lieu de 13h30)
- les jeudis de 15h30 à 19h

et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents, (*Monsieur Philipon ne prenant pas part au vote*) :

- **Autorise Mme la Présidente à signer l'avenant à la convention avec l'association**

**Pour extrait certifié conforme
La Présidente, Marie-Agnès PETIT**

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Après publication ou notification.

SYNDICAT MIXTE DU PROJET CHAISE-DIEU
Maison du Cardinal Avenue de la Gare
43160 La Chaise-Dieu

Comité syndical du 21/10/2022
Date de convocation : 06/10/2022

Elus présents : 8

Madame Marie-Agnès Petit
Monsieur Arthur Liogier (suppléant départemental)
Madame Brigitte Renaud
Madame Marie-Pierre Vincent
Monsieur Jean-Claude Bonnebouche
Monsieur Michel Joubert
Madame Corinne Goncalvès
Monsieur Pierre Philipon

Madame Corinne Bringer
Madame Annie Ricoux
Monsieur Michel Chapuis
Monsieur André Brivadis
Monsieur Paul Philbée

Elu excusé ayant donné pouvoir : 1
Madame Annie Ricoux (a donné pouvoir à Mme Marie-Agnès PETIT)

Elus excusés : 6

Monsieur Bernard Brignon

Votants : 9 sur 13

Objet de la délibération n°20221021-5

AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DE LA HAUTE LOIRE POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA SAISON CULTURELLE 2022-2023

Après avoir pris connaissance du rapport présenté par la Présidente qui rappelle que :

La délibération du 1er juillet 2022 portant sur la mise en place de la programmation culturelle prévoit la diffusion de spectacles pluridisciplinaires et l'accueil d'artistes en résidence.

Dans le cadre du programme « Publics en découverte », le conseil départemental de Haute-Loire déploie différents dispositifs pour accompagner les artistes et les structures culturelles.

Ainsi, pour la mise en place de sa saison culturelle, le Syndicat Mixte du Projet Chaise-Dieu sollicitera le Département au titre du dispositif « Accompagnement des structures culturelles - diffusion / actions culturelles » dont les objectifs sont de favoriser les créations et les actions culturelles sur le territoire et mettre en place des actions en direction des publics cibles identifiés par le Département (collégiens, jeunes des centres de loisirs, scolaires, publics empêchés...).

Les Rendez-vous de l'Auditorium par l'accueil de résidences de création et l'ensemble des actions de médiation menées sur le territoire répondent à ces objectifs.

Le budget prévisionnel de la saison 2022-2023 est le suivant :

DEPENSES TTC		RECETTES	
Frais artistique		Subventions publiques	
Cachet artistique - spectacles	14 698,00 €	Conseil Départemental - Publics en découverte Saison culturelle	2 000,00 €
Cachet artistique - spectacles scolaires	2 300,00 €	Conseil Départemental - Publics en découverte Accueil résidence d'artistes	3 000,00 €
Cachet artistique - résidences	6 000,00 €	Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes - Résidence Musique à l'Image	3 000,00 €
Cachet artistique - ateliers	15 500,00 €	DRAC - EAC	8 000,00 €
Résidence Musique à l'image	7 000,00 €	DRAC - Résidence Musique à l'Image	5 000,00 €

Droits d'auteurs	2 200,00 €	<i>Sous-total Subventions publiques</i>	20 000,00 €
<i>Sous-total Frais artistique</i>	47 698,00 €		
Frais technique		Partenariats privés	
Prestation de techniciens - location de matériel	2 500,00 €	SACEM - Résidence Musique à l'Image	3 000,00 €
Ingénierie - frais de personnel	0,00 €	Ligue de l'enseignement 43 (participation financière)	1 680,00 €
<i>Sous-total Frais technique</i>	2 500,00 €	<i>Sous-total Subventions privées</i>	4 680,00 €
Frais de communication		Billetterie	
Conception graphique	Budget communication	Tarif plein spectacle	5 600,00 €
Impression brochure		Tarif réduit spectacle	1 680,00 €
Relations presse		Recette centre de loisirs	250,00 €
<i>Sous-total Frais de communication</i>		<i>Sous-total Billetterie</i>	7 530,00 €
Frais divers			
Restauration - hébergement	10 090,00 €		
Transport	400,00 €	Total recettes hors financement	32 210,00 €
Catering	400,00 €		
<i>Sous-total Frais divers</i>	10 490,00 €	Autofinancement Syndicat Mixte du Projet Chaise-Dieu	27 478,00 €
TOTAL DEPENSES	60 688,00 €	TOTAL RECETTES	60 688,00 €

Pour la mise en œuvre de la saison culturelle nous sollicitons le Conseil Départemental de La Haute-Loire à hauteur de 2 000 €.

et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents :

- **Autorise M. le 1^{er} Vice-Président à solliciter une subvention auprès du Conseil départemental de la Haute-Loire.**

**Pour extrait certifié conforme
La Présidente, Marie-Agnès PETIT**

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Après publication ou notification.

SYNDICAT MIXTE DU PROJET CHAISE-DIEU
Maison du Cardinal Avenue de la Gare
43160 La Chaise-Dieu

Comité syndical du 21/10/2022
Date de convocation : 06/10/2022

Elus présents : 8

Madame Marie-Agnès Petit
Monsieur Arthur Liogier (suppléant départemental)
Madame Brigitte Renaud
Madame Marie-Pierre Vincent
Monsieur Jean-Claude Bonnebouche
Monsieur Michel Joubert
Madame Corinne Goncalvès
Monsieur Pierre Philipon

Madame Corinne Bringer
Madame Annie Ricoux
Monsieur Michel Chapuis
Monsieur André Brivadis
Monsieur Paul Philbée

Elu excusé ayant donné pouvoir : 1
Madame Annie Ricoux (a donné pouvoir à Mme Marie-Agnès PETIT)

Elus excusés : 6

Monsieur Bernard Brignon

Votants : 9 sur 13

Objet de la délibération n°20221021-6

AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DRAC DANS LE CADRE DES ACTIONS D'EDUCATION ARTISTIQUES ET CULTURELLE (EAC)

Après avoir pris connaissance du rapport présenté par la Présidente qui rappelle que :

Pour l'année 2022-2023, le Syndicat Mixte du Projet Chaise-Dieu souhaite prolonger les actions d'Education Artistique et Culturelle sur le site de l'Abbatiale de La Chaise-Dieu, en proposant différentes actions d'initiation et de médiation, en associant différents partenaires.

Le programme d'actions 2022-2023 se construit autour des stages artistiques, de la résidence Musique à l'Image, de l'exposition temporaire et des ateliers proposés aux scolaires (cycle 2, 3 et 4)

- Les stages de découverte artistique en partenariat avec l'Accueil de Loisirs de La Chaise Dieu :
- Atelier 1 - cirque : initiation aux arts du cirque avec la cie Hurluberlu du 13 au 16 février 2023, un petit spectacle sera proposé aux parents le jeudi 16 février,
 - Atelier 2 - musique africaine : découverte des instruments africains le groupe Sabaly du 17 au 20 avril 2023, un concert avec les enfants et Sabaly est prévu le vendredi 21 avril à l'auditorium Cziffra,

Ces stages ont lieu à l'Accueil de Loisirs situé au village de la Tour.

DEPENSES		RECETTES	
STAGE CIRQUE	1 441,60 €	DRAC Auvergne Rhône-Alpes Education Artistique et Culturelle	1 452,39 €
STAGE INSTRUMENTS AFRICAINS	1 371,50 €	Participation des familles - stage artistique	240,00 €
		Total hors autofinancement	1 692,39 €
		Autofinancement SMPD	1 120,71 €
<u>TOTAL Stages découverte artistique</u>	<u>2 813,10 €</u>	<u>TOTAL Stages découverte artistique</u>	<u>2 813,10 €</u>

➤ Autour de la résidence Musique à l'Image :

Du 27 au 31 mars 2023, le réalisateur Martin Geisler et le compositeur Sylvain Livenais seront accueillis à l'Auditorium Cziffra pour l'enregistrement de la musique originale du court métrage « Bultex ».

- Action 1 - Atelier court métrage : réalisation d'un court métrage par les jeunes de l'IME Maurice Chantelauze de la Chaise-Dieu
- Action 2 - Atelier musique : enregistrement de la musique du film par les élèves de l'internat « Casa Dièse » de La Chaise-Dieu,
- Action 3 - Atelier art plastique : atelier stop motion autour du programme Cinématernelle,
- Action 4 - Exposition Musique et cinéma : en partenariat avec la Médiathèque Départementale 43, exposition autour de la musique et du cinéma en mars et avril, ouverte à tous,
- Action 5 : Festival du court métrage de Clermont-Ferrand : projection des coups de cœur du festival par Ciné Parc en séance scolaire.

DEPENSES		RECETTES	
ATELIER COURT METRAGE - Frédérique et Olivier Hespel / IME Maurice Chantelauze	9 981,57 €	DRAC Auvergne Rhône-Alpes Education Artistique et Culturelle	7 892,41 €
ATELIER MUSIQUE - Mathias Chaumet / collège / Conservatoire	2 000,00 €	Participation des écoles projection coups de cœur du festival (2€/enfant)	284,00 €
ATELIER ART PLASTIQUE autour du programme Cinématernelle	1 500,00 €		
EXPOSITION MUSIQUE ET CINEMA	700,00 €	Total hors autofinancement	8 176,41 €
PROJECTION COUPS DE CŒUR DU FESTIVAL DU COURT METRAGE 2023	1 105,00 €	Autofinancement SMPCD	7 110,16 €
<u>TOTAL Autour de la résidence Musique à l'image</u>	<u>15 286,57 €</u>	<u>TOTAL Autour de la résidence Musique à l'image</u>	<u>15 286,57 €</u>

➤ Autour de l'exposition temporaire :

L'exposition débutera courant juin 2023 pour s'achever à l'automne et présentera l'œuvre d'Henri Pourrat et son influence sur les artistes. Différents types d'œuvres seront exposés (livres, aquarelles, estampes, bois gravés, sculptures).

Au préalable de l'exposition différentes animations seront proposées aux écoles, collège, centre de loisirs, IME et EHPAD en vue d'une restitution commune pour lancer l'exposition. S'ajoutent à cela des ateliers proposés dans le courant de l'été pour les visiteurs du site.

- Action 1 - Spectacle conté « René Isidore raconte » par la compagnie Latituds Théâtre
- Action 2 – Veillée lecture Gaspard des Montagnes par la compagnie L'Envolante
- Action 3 – Atelier estampes pour les visiteurs du site animé par Ben Quêne
- Action 4 – Ateliers estampes pour les collégiens, EHPAD et IME animés par Ben Quêne
- Action 5 – Conférence sur l'histoire de l'estampe animé par Ben Quêne et Philippe Hugot
- Action 6 – Atelier aquarelle pour les visiteurs du site (animateur à trouver)
- Action 7 – Ateliers aquarelles pour le CL, EHPAD et IME (animateur à trouver)
- Action 8 – Ateliers danses traditionnelles pour les écoles du plateau animés par le CDMDT43 (Laurent Machabert)
- Action 9 – Bal des familles animé par le CDMDT43 (Laurent Machabert)
- Action 10 – Découverte et apprentissage des chants trad pour les écoles et l'EHPAD, animé par la compagnie l'Excentrale (Trio Louise)

Dépenses		Recettes	
Spectacle contée	800,00 €	DRAC Auvergne Rhône-Alpes Education Artistique et Culturelle	6 216,21 €
Veillée lecture	1 100,00 €	Participation des écoles	160,00 €
Atelier estampe été 2023	500,00 €		
Ateliers estampes printemps 2023 collège / EHPAD / IME	1 500,00 €		
Conférence estampe été 2023	150,00 €		
Atelier aquarelle été 2023	500,00 €		
Ateliers aquarelles printemps 2023 CL / IME / EHPAD	1 500,00 €		
Ateliers danses printemps 2023 écoles maternelles et élémentaires	3 490,00 €		
Bal des familles juin 2023	500,00 €		
Collecte chansons printemps 2023 écoles élémentaires / EHPAD	2 000,00 €	Autofinancement SMPCD	5 663,79 €
<u>TOTAL Autour de l'exposition temporaire</u>	<u>12 040,00 €</u>	<u>TOTAL Autour de l'exposition temporaire</u>	<u>12 040,00 €</u>

➤ Autour des ateliers pour les scolaires :

Dans la lignée de l'année passée, nous proposons encore 5 ateliers différents à destination des élèves des cycles 2, 3 et 4, soit pour des enfants âgés entre 6 et 16 ans.

Ces ateliers sont proposés accompagnés d'une visite guidée du site en lien avec la thématique choisie de l'atelier

- Atelier 1 – C'est quoi ton blaze : découverte de l'historique du blason et création d'un blason par élève, animé par l'équipe du SMPCD
- Atelier 2 – A la manière des bâtisseurs : Compréhension d'un chantier médiéval, découverte des mesures, manipulation de maquettes et réalisations de plans assuré par un animateur archi
- Atelier 3 – Entrez dans la danse : Découverte de l'œuvre, compréhension du contexte historique, analyse artistique et création d'un tableau vivant animé par l'équipe du SMPCD
- Atelier 4 – Amusiquons-nous : Découverte et teste de l'acoustique des lieux, découverte d'instruments et improvisations guidées animé par une vielliste professionnelle
- Atelier 5 – Pierre, maillets, ciseaux : Découverte des différentes pierres, des outils utilisés pour la tailler et initiation à leur maniement animé par un tailleur de pierre professionnel

Dépenses		Recettes	
Atelier blason assuré par l'équipe SMPCD	335,00 €	DRAC Auvergne Rhône-Alpes Education Artistique et Culturelle	2 438,99 €
Atelier architecture assuré par un animateur archi	1 300,00 €	Participation scolaire 4€/élèves	1 736,00 €
Atelier danse macabre assuré par l'équipe SMPCD	80,00 €		
Atelier musique assuré par une artiste vielliste	1 109,00 €	Total hors autofinancement	4 174,99 €

Atelier taille de pierre assuré par un artisan spécialisé	1 900,00 €	Autofinancement SMPCD	549,01 €
<u>TOTAL Autour des ateliers scolaires</u>	<u>4 724,00 €</u>	<u>TOTAL Autour des ateliers scolaires</u>	<u>4 724,00 €</u>

Budget prévisionnel pour l'ensemble du programme EAC 2022-2023

DEPENSES		RECETTES	
STAGES DECOUVERTE ARTISTIQUE	2 813,10 €	DRAC Auvergne Rhône-Alpes Education Artistique et Culturelle	18 000,00 €
AUTOUR DE LA RESIDENCE MUSIQUE A L'IMAGE	15 286,57 €	Participation des familles - stage artistique	240,00 €
AUTOUR DE L'EXPOSITION TEMPORAIRE	12 040,00 €	Participation des établissements scolaires	2 180,00 €
AUTOUR DES ATELIERS SCOLAIRES	4 724,00 €	Total hors autofinancement	20 420,00 €
		Autofinancement SMPCD	14 443,67 €
TOTAL DEPENSES PROGRAMME EAC 2022-2023	34 863,67 €	TOTAL RECETTES PROGRAMME EAC 2022-2023	34 863,67 €

Pour la mise en œuvre de la saison culturelle nous sollicitons la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes à hauteur de 18 000 €.

et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents :

- **Autorise Mme La Présidente à solliciter une subvention auprès de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes.**

**Pour extrait certifié conforme
La Présidente, Marie-Agnès PETIT**

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Après publication ou notification.

SYNDICAT MIXTE DU PROJET CHAISE-DIEU
Maison du Cardinal Avenue de la Gare
43160 La Chaise-Dieu

Comité syndical du 21/10/2022
Date de convocation : 06/10/2022

Elus présents : 8

Madame Marie-Agnès Petit
Monsieur Arthur Liogier (suppléant départemental)
Madame Brigitte Renaud
Madame Marie-Pierre Vincent
Monsieur Jean-Claude Bonnebouche
Monsieur Michel Joubert
Madame Corinne Goncalvès
Monsieur Pierre Philipon

Madame Corinne Bringer
Madame Annie Ricoux
Monsieur Michel Chapuis
Monsieur André Brivadis
Monsieur Paul Philbée

Elu excusé ayant donné pouvoir : 1
Madame Annie Ricoux (a donné pouvoir à Mme Marie-Agnès PETIT)

Elus excusés : 6

Monsieur Bernard Brignon

Votants : 9 sur 13

Objet de la délibération n°20221021-7

AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ACCUEIL DE LOISIRS DE LA CHAISE DIEU SERVICE UNIFIE

Après avoir pris connaissance du rapport présenté par la Présidente qui rappelle que :

La collaboration avec l'Accueil de Loisirs de La Chaise-Dieu service unifié permet la mise en place de stages de pratique artistique auprès des enfants pendant les vacances scolaires.

Ces actions sont conduites par des artistes pédagogues professionnels pouvant initier des enfants à une discipline artistique.

Le tarif par enfant est de 8€ la semaine et 4€ la semaine pour les plus petits qui ne suivent le stage qu'à la demi-journée.

- Un atelier Linogravure aura lieu du 25 au 28 octobre 2022 avec l'intervenante Cléa Broucke,
- Un stage de cirque aura lieu du 13 au 16 février 2023 avec la compagnie Hurluberlu,
- Un stage de découverte d'instruments africains aura lieu du 17 au 20 avril 2023 avec le groupe Sabaly.

et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents :

- **Autorise Mme La Présidente à signer la convention de partenariat avec l'accueil de loisirs de La Chaise Dieu**

Pour extrait certifié conforme
La Présidente, Marie-Agnès PETIT

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Après publication ou notification.

SYNDICAT MIXTE DU PROJET CHAISE-DIEU
Maison du Cardinal Avenue de la Gare
43160 La Chaise-Dieu

Comité syndical du 21/10/2022
Date de convocation : 06/10/2022

Elus présents : 8

Madame Marie-Agnès Petit
Monsieur Arthur Liogier (suppléant départemental)
Madame Brigitte Renaud
Madame Marie-Pierre Vincent
Monsieur Jean-Claude Bonnebouche
Monsieur Michel Joubert
Madame Corinne Goncalvès
Monsieur Pierre Philipon

Madame Corinne Bringer
Madame Annie Ricoux
Monsieur Michel Chapuis
Monsieur André Brivadis
Monsieur Paul Philbée

Elu excusé ayant donné pouvoir : 1
Madame Annie Ricoux (a donné pouvoir à Mme Marie-Agnès PETIT)

Elus excusés : 6

Monsieur Bernard Brignon

Votants : 9 sur 13

Objet de la délibération n°20221021-8

AUTORISATION DE SIGNATURE DES CONVENTIONS DE PARTENARIAT DANS LE CADRE DES RESIDENCES ARTISTIQUES AVEC LE DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE

Après avoir pris connaissance du rapport présenté par la Présidente qui rappelle que :

La délibération du 1er juillet 2022 portant sur la mise en place de la programmation culturelle prévoit l'organisation de résidences artistiques en partenariat avec le Département de Haute-Loire.

Dans le cadre de son soutien à des projets artistiques de création, le Département accompagne :
Les artistes pour la création et la diffusion de leur spectacle,
Les structures culturelles pour l'accueil de résidence.

Ce soutien se traduit par le versement d'une subvention aux deux entités et par la signature d'une convention tripartite (Département, artiste et lieux de résidence).

Pour être éligibles, les compagnies doivent être implantées en Haute-Loire depuis au moins 1 an, être accueillies dans un lieu de résidence en Haute-Loire, mettre en place des actions de médiation et organiser la première du spectacle sur le lieu de résidence.

Pour la saison culturelle 2022-2023, le Syndicat Mixte accueille en résidence :

- Le groupe Buck (cuivre et jazz) du 24 au 27 octobre 2022, avec une présentation de leur travail le 26 octobre à 17h,
- La Mobile Compagnie (danse et théâtre) du 16 au 20 janvier 2023, avec des ateliers auprès des collégiens le 12 janvier et une restitution à l'auditorium le 20 janvier à 20h30.

et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents :

- **Autorise M. Le 1^{er} Vice-président à signer les conventions nécessaires à l'accompagnement des résidences artistiques avec le Département de la Haute-Loire**

Pour extrait certifié conforme
La Présidente, Marie-Agnès PETIT

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Après publication ou notification.

SYNDICAT MIXTE DU PROJET CHAISE-DIEU
Maison du Cardinal Avenue de la Gare
43160 La Chaise-Dieu

Comité syndical du 21/10/2022
Date de convocation : 06/10/2022

Elus présents : 8

Madame Marie-Agnès Petit
Monsieur Arthur Liogier (suppléant départemental)
Madame Brigitte Renaud
Madame Marie-Pierre Vincent
Monsieur Jean-Claude Bonnebouche
Monsieur Michel Joubert
Madame Corinne Goncalvès
Monsieur Pierre Philipon

Madame Corinne Bringer
Madame Annie Ricoux
Monsieur Michel Chapuis
Monsieur André Brivadis
Monsieur Paul Philbée

Elu excusé ayant donné pouvoir : 1
Madame Annie Ricoux (a donné pouvoir à Mme Marie-Agnès PETIT)

Elus excusés : 6

Monsieur Bernard Brignon

Votants : 9 sur 13

Objet de la délibération n°20221021-9

AUTORISATION DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DEPLACEMENTS DES INTERVENANTS CINEMA DANS LE CADRE DU PROJET COURT METRAGE AVEC L'IME DE LA CHAISE DIEU

Après avoir pris connaissance du rapport présenté par la Présidente qui rappelle que :

Dans le cadre du programme d'Education Artistique et Culturelle 2022-2023, Olivier et Frédérique Hespel interviennent auprès de l'institut médico-éducatif Maurice Chantelauze pour la réalisation d'un court métrage. Le projet se déroule du 4 octobre 2022 au 4 juillet 2023. Les intervenants sont originaires des Estables et se rendent à l'IME tous les mardis après-midi, hors vacances scolaires.

Les coûts de leur prestation sont déclarés auprès de l'URSSAF des artistes-auteurs et leur frais de déplacement sont pris en charge par le Syndicat Mixte sur présentation de justificatifs plafonné à 3000 € TTC sur l'ensemble du projet.

et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents :

- **Approuve la prise en charge des frais de déplacement des intervenants concernés pour le projet de réalisation d'un court métrage avec les jeunes de l'IME**

**Pour extrait certifié conforme
La Présidente, Marie-Agnès PETIT**

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Après publication ou notification.

SYNDICAT MIXTE DU PROJET CHAISE-DIEU
Maison du Cardinal Avenue de la Gare
43160 La Chaise-Dieu

Comité syndical du 21/10/2022
Date de convocation : 06/10/2022

Elus présents : 8

Madame Marie-Agnès Petit
Monsieur Arthur Liogier (suppléant départemental)
Madame Brigitte Renaud
Madame Marie-Pierre Vincent
Monsieur Jean-Claude Bonnebouche
Monsieur Michel Joubert
Madame Corinne Goncalvès
Monsieur Pierre Philipon

Madame Corinne Bringer
Madame Annie Ricoux
Monsieur Michel Chapuis
Monsieur André Brivadis
Monsieur Paul Philbée

Elu excusé ayant donné pouvoir : 1

Madame Annie Ricoux (a donné pouvoir à Mme Marie-Agnès PETIT)

Elus excusés : 6

Monsieur Bernard Brignon

Votants : 9 sur 13

Objet de la délibération n°20221021-10

**AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA DEMANDE DE SUBVENTION – TRAVAUX ENTRETIEN
DES TAPISSERIES – AUPRES DE LA DRAC ET DE LA REGION AUVERGNE RHONE ALPES**

Après avoir pris connaissance du rapport présenté par la Présidente qui rappelle que :

Dans le cadre de l'entretien annuel des tapisseries, nous avons étudié plusieurs propositions de différentes entreprises spécialisées dans l'art textile.

Chacune des entreprises devaient se positionner sur deux interventions, durant la période de fermeture du site (novembre 2022 à Mars 2023).

La tranche ferme :

- ✓ Aspiration de l'endroit des 14 tapisseries conservées dans l'espace de la chapelle et sans dépose
- ✓ Documentation de l'intervention pour chacun des tapisseries (compléter les fiches d'identifications)
- ✓ Actualisation, si besoin, du vade-mecum
- ✓ Mise en place du contrôle de l'empoussièremment en collaboration avec le LRMH

La tranche conditionnelle (*selon les besoins identifiés lors de la première phase*) :

- ✓ Aspiration du revers des tapisseries
- ✓ Nettoyage par compresse d'éthanol
- ✓ Protection des tapisseries avec Tyvek, en vue de l'installation de déshumidificateurs professionnels avec évacuation automatique

Nous avons reçu trois propositions tarifaires.

- ❖ Société ACEFAS C. Sarramagna
- ❖ Le groupement A. Breugnot, S. Forestier, F. Whaap.
- ❖ M. R. E. Galli

Celle de Mme SARRAMAIGNA Société ACEFAS a été retenue (offre la moins chère).

Nous sollicitons la DRAC et la Région Auvergne Rhône Alpes dans le cadre du Plan de préservation et de mise en valeur du patrimoine.

Le plan de financement se décomposera comme suit :

DEPENSES	RECETTES	
8 964 € HT <i>Tranche ferme : 3 092€</i> <i>Tranche Conditionnelle (prévisionnelle) : 5 872€</i>	DRAC	50%
		Soit 4 482 €
	Région	15 %
		Soit 1 345 €
	Syndicat Mixte	35 %
		Soit 3 137 €

et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents :

- **Autorise Mme la Présidente a sollicité une subvention auprès de la DRAC et de la Région Auvergne Rhône Alpes**

**Pour extrait certifié conforme
La Présidente, Marie-Agnès PETIT**

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Après publication ou notification.